

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 18 octobre à 20 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 12 octobre 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	<i>Absent Procuration</i>	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	<i>Absent</i>	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Franck MATHIS (procuration à M. Bernard BAZINET), Vincent MARENDA

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2021-38 Demande de subvention « contrats de projets communaux » pour les travaux de réhabilitation intérieure de l'église.

Pour faire suite aux travaux extérieurs de réhabilitation de l'église, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'engager des travaux de restauration intérieure avec mises aux normes électriques, chauffage, peinture ainsi que des travaux de réfection de la voute de l'église.

Les travaux sont estimés à environ 21 000 € HT.

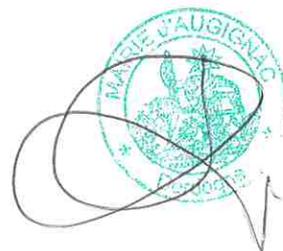
Il informe par ailleurs qu'il est possible de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre des contrats de projets communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'engager des travaux de réfection intérieure de l'église
- D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au titre des contrats de projets communaux à hauteur de 25 %
- Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 21 octobre 2021
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 21 octobre 2021